



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Conseil général de l'environnement  
et du développement durable*

Metz, le 8 avril 2020

*Mission régionale d'autorité environnementale  
Grand Est*

*Nos références : 2020AGE18  
Affaire suivie par : Eric Vogein  
Tél. : 03 72 40 84 30  
[mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)*

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 17 janvier 2020, vous avez sollicité l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune d'Aspach-Michelbach.

Vous trouverez sous ce pli l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple, en application du code de l'urbanisme, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous aurez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous indique que cet avis est porté à la connaissance du public par mise en ligne sur internet à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r83.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale  
d'autorité environnementale,



Alby Schmitt

Monsieur le Maire  
1 place de Rochetoirin  
68700 ASPACH-MICHELBACH  
[mairie@aspach-michelbach.fr](mailto:mairie@aspach-michelbach.fr)



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est